

PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP CONDITIONS DE PRATIQUES BREVETS ET QUALIFICATIONS DES PRATIQUANTS ET DES MONITEURS

L'organisation de la plongée pour personnes en situation de handicap (PESH) est composée de deux cursus :

- L'un pour les plongeurs en situation de handicap (4 qualifications).
- L'autre pour les enseignants pour plongeurs en situation de handicap (4 qualifications).

Généralités communes à tous les niveaux de qualification PESH

L'orientation des pratiquants vers ce cursus HANDISUB® est effectuée sur la base d'une évaluation in concreto (en situation réelle) de leurs aptitudes. Les textes fédéraux définissent les exigences minimales requises par niveau de pratique pour chaque activité subaquatique. Ces exigences sont de facto à respecter lors de l'évaluation.

Des aménagements raisonnables, uniquement d'ordre matériel, ne sont pas un obstacle à l'intégration dans un cursus standard.

Les apprentissages au sein du cursus HANDISUB® n'excluent pas une progression future vers les cursus standards, selon le respect des consignes de sécurité.

Comme pour la définition entre le handicap "modéré" ou "majeur", ce passage du cursus Handisub® vers le cursus standard peut être ponctuel, ou définitif, selon les particularités et conditions de la plongée envisagée, entre autre.

L'intégration des plongeurs en situation de handicap dans un cursus standard ou dans un cursus Handisub® est fonction de nombreux critères. Les premiers sont les critères médicaux, et ou, techniques.

Toute personne en situation de handicap peut bénéficier d'une aide matérielle ou d'une aide humaine durant sa formation ou durant sa pratique (A.322-77 du Code du Sport). Mais, le fait d'adapter les exercices ou les évaluations lors d'une formation ou lors d'une plongée / d'une activité ou de disposer d'une aide humaine, détermine le passage en cursus HANDISUB.

Les dispositions suivantes s'appliquent aux pratiquants des activités subaquatiques proposées par la FFESSM, en situation de handicap. Elles définissent les niveaux des pratiquants, les niveaux d'encadrement et les conditions de pratique de l'activité, dans le respect du Code du Sport.

Au sein de la FFESSM, les activités subaquatiques pour les Personnes En Situation de Handicap (PESH) ne peuvent s'effectuer que si elles sont encadrées par un enseignant breveté et titulaire d'une qualification complémentaire HANDISUB®. Selon que le handicap soit considéré comme « modéré » ou « majeur », la qualification de l'enseignant sera différente, indépendamment de ses prérogatives issues de son diplôme d'origine.

Le handicap peut revêtir des formes très variables. Le champ du handicap peut être très large, car, constitue un handicap au sens de l'article 2 de la loi du 11 février 2005, « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Chaque personne handicapée peut utiliser son potentiel physique différemment et afficher une motivation différente, ainsi, les aptitudes en plongée peuvent être fort variables entre deux plongeurs en situation de handicap, malgré l'équivalence des troubles fonctionnels.

La qualification du plongeur en situation de handicap doit être réalisée selon les compétences réalisées et non selon la nature de sa déficience.

Selon le handicap, et afin de répondre au mieux aux attentes du pratiquants, une fiche d'aide à la mise en œuvre d'un plan personnalisé du plongeur doit être établie.

Cette fiche est obligatoire et elle est validée par le représentant légal pour les mineurs et les majeurs sous protection juridique. Elle peut être proposée à tout plongeur.

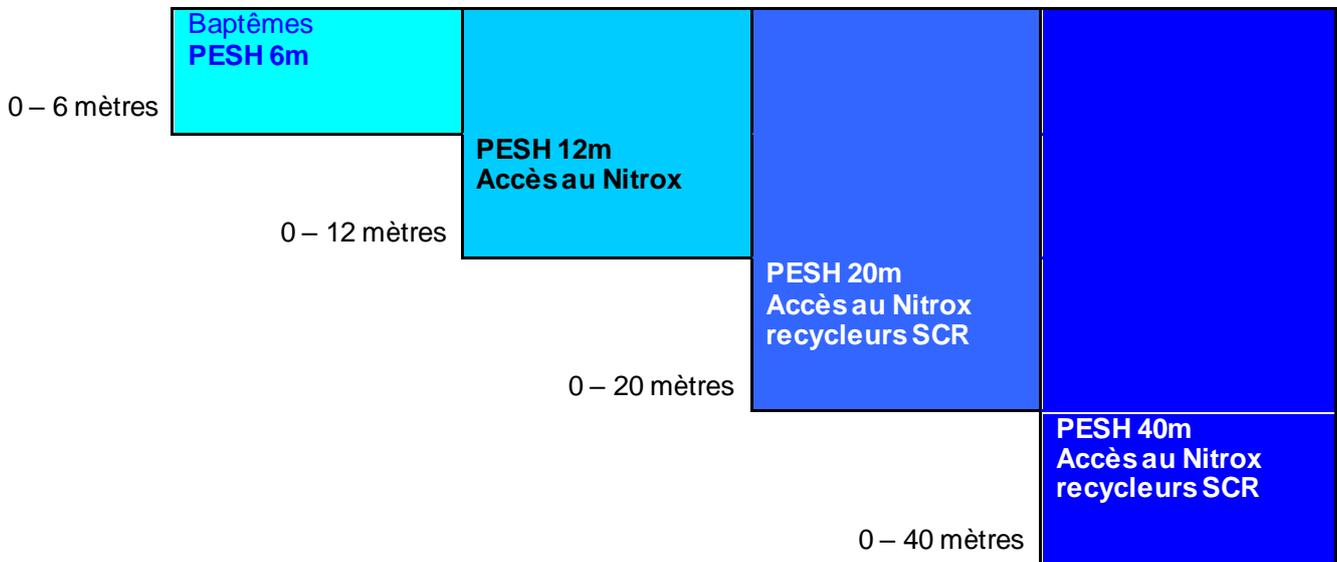
Elle sert à définir un cadre d'évolution du plongeur à partir de ses attentes, de ses aptitudes, de l'avis médical, de l'entourage, et du type de plongée. Ce document est évolutif, mis à jour régulièrement, selon l'évolution du plongeur en situation de handicap (expériences, attentes, CACI, les restrictions médicales, les aptitudes techniques...). Il s'échelonne sur une période adaptée et prend en compte la progression du Plongeur en situation de handicap au niveau sportif aussi bien que son intégration dans la vie associative.

Les contraintes, restrictions, obligations éventuelles, déterminées par le médecin signataire du certificat médical de non-contre-indication, doivent être scrupuleusement respectées par l'enseignant. La pratique de la plongée pour les personnes en situation de handicap est de fait un partenariat entre le plongeur handicapé, le moniteur et le médecin fédéral, après un éventuel avis d'un médecin spécialiste du handicap concerné.

Mises à part ces restrictions, il n'y a pas de limitation particulière d'accueil, **sauf pour les personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique qui sont limitées au « PESH 6 m », et sous certaines conditions, au PESH 12 m.**

Conformément à la convention signée entre la FFESSM et la FFH d'une part, et la FFESSM et la FFSA d'autre part, le profil de ce médecin est fixé par chaque fédération, et il pourra, si nécessaire, demander un avis auprès d'un confrère spécialiste.

ORGANISATION DE LA PLONGEE TECHNIQUE



CONDITIONS PRÉALABLES

Le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) est obligatoire dès le baptême. La formation et la pratique ne sont possibles que dans le cadre défini (avec restrictions éventuelles) par le médecin signataire du CACI à la pratique des activités subaquatique. Chaque fédération définit le profil de ce médecin. Pour la FFESSM : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT. Pour les trois différentes fédérations, le médecin signataire peut demander un avis expert auprès d'un confrère spécialiste.

ENVIRONNEMENT ET MATÉRIELS

- La pratique de l'activité doit être conforme aux restrictions éventuelles définies par le signataire du **CACI à la pratique des activités subaquatique.** La pratique de l'activité doit tenir compte - entre autres - des conditions de température, tant pour l'hyperthermie que pour l'hypothermie. D'autres critères extérieurs sont également susceptibles d'interférer, par exemple, les conditions matérielles de la réalisation de la plongée, la météo, la sécurité, etc.
- Les plongeurs en situation de handicap doivent être équipés d'un détendeur doté d'un deuxième moyen de donner de l'air, sans partage d'embout.

PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP 6m « PESH 6m »

ORGANISATION GENERALE

PRÉROGATIVES

Le plongeur « PESH 6m » est capable d'effectuer des plongées situées entre la surface et la profondeur de 6 mètres.

Il est encadré par un enseignant titulaire -au minimum- du E1 et de la formation EH1 (si besoin de la qualification complémentaire MPC, voire EH2 si handicap majeur).

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée selon les règles définies par le Code du Sport.

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé de 14 ans au moins (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).
- L'âge minimum peut être ramené à 12 ans sous les conditions suivantes :
 - Demande formulée par l'enfant.
 - Demande formulée par les parents auprès du président du club.
 - Avis favorable du moniteur.
 - Avis favorable du président du club.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.

JURY

Les compétences 1 à 5 ou (et) les capacités constitutives des 5 compétences devront être signées par un enseignant titulaire de la formation complémentaire au handicap (soit au minimum un Initiateur + formation complémentaire au handicap).

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE DU BREVET

Les sessions de niveau « PESH 6m » sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel. **Il n'y a pas d'obligation à atteindre une quelconque profondeur ; C'est une qualification destinée à encourager le PESH.**

L'acquisition de chacune des compétences 1 à 5 (voir référentiel des contenus de formation) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique ; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes. **Cependant les exercices qui concernent les compétences 2, 3 et 4 doivent être organisés et réalisés dans la zone allant de la surface à la profondeur de 6m (sans obligation d'atteindre une profondeur quelconque).**

- La certification est délivrée par le club affilié ou la structure commerciale agréée, sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure, par -au minimum- un E1 titulaire de la formation complémentaire au handicap (licencié).
- Le club ou la structure doit valider la certification sur le passeport du lauréat (fiche intercalaire située en début de cursus dans le MFT). Le passeport doit comporter le cachet officiel du club ou de la structure.
- Le club ou la structure doit enregistrer la certification sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte FFESSM/FFSA/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les brevets.

Le brevet « PESH 6m » concerne tout type de plongeurs en situation de handicap (particulièrement les PESH MPC - Mental / Psychique / Cognitif-). **Il peut être délivré après une formation effectuée dans la zone allant de la surface et la profondeur de 6m (sans obligation d'atteindre une profondeur quelconque).**

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes « PESH 6m » FFESSM/FFSA/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONTENUS DE FORMATION

OBJECTIF GENERAL

Le plongeur « PESH 6m » peut évoluer dans l'espace 0 - 6 mètres sous la direction d'un enseignant de niveau E 1 - titulaire de la formation handicap élémentaire EH1 - au minimum.

C'est un plongeur « débutant » dans le Code du Sport. Il n'a pas de prérogatives d'autonomie.

FORMATION ET ÉVALUATION

Le niveau « PESH 0-6 m » atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par la FFESSM. Il concerne tout type de plongeur en situation de handicap. **Il peut être délivré même si le plongeur n'accède pas à la profondeur maximale de 6 mètres.**

Proposition d'une fiche d'autoévaluation et de validation (insérable dans le passeport)

NOM : PRENOM : DATE :

COMPÉTENCE	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	validation par l'enseignant HANDISUB
S'équiper / Se déséquiper					
Se mettre à l'eau / Sortir de l'eau					
S'immerger					
Se déplacer					
Se ventiler					
Compenser les oreilles					
Respecter le milieu					

TAMPON DE LA STRUCTURE :

ENSEIGNANT ET NUMERO :

S'ÉQUIPER ET SE DÉSÉQUIPER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'utiliser le matériel avec ou sans aide humaine. L'aide peut être totale.

TECHNIQUE

Participation à la préparation et au rangement de son propre matériel	Connaissance des rudiments de la préparation de son matériel personnel. Implication dans la gestion et l'utilisation succincte de son matériel personnel, dont gréage et dé-gréage de son double détendeur, de son système gonflable de stabilisation. En milieu naturel : mettre et enlever une combinaison.
Entretien courant du matériel personnel, règles d'hygiène	Aucune connaissance technique ou analyse de panne. Aucun cours théorique sur le matériel.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap utilise le matériel. Il respecte les consignes.

THÉORIE

Explications simples sur les équipements sont transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 6 m est capable d'utiliser le matériel nécessaire à la plongée et de respecter les consignes de son moniteur.

SE METTRE À L'EAU ET SORTIR DE L'EAU

Compétence attendue : Le plongeur est capable de se mettre ou se faire mettre à l'eau et d'en sortir avec ou sans aide matérielle. L'aide peut être totale.

TECHNIQUE

Utilisation de matériel adapté	Entrée et sortie de l'eau sécurisée, par tous moyens : échelle, pente douce, bord, saut, chute... dont l'utilisation d'une potence, d'un toboggan, ou d'un ascenseur.
Décapelage et recapelage	Adapté aux situations, en surface ou dans l'eau.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap utilise les moyens ou le matériel à disposition.

Il respecte les consignes.

THÉORIE

Explications simples sur les équipements sont transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 6 m est capable d'utiliser le matériel nécessaire mis à sa disposition et de respecter les consignes de son moniteur.

ÉVOLUER DANS L'EAU - S'IMMERGER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'évoluer dans l'eau avec ou sans aide humaine.
L'aide peut être totale.

TECHNIQUE
Maintien en surface, positionnement dorsal
Compensation des oreilles
Technique d'immersion assistée
Remontée en surface
Maintien d'un niveau d'immersion en pleine eau
COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap applique les consignes de son enseignant.

THÉORIE

Explications simples sur les méthodes, risques et préventions sont transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 6 m est capable de s'immerger sans risque et de respecter les consignes de son moniteur.

ÉVOLUER DANS L'EAU - SE DÉPLACER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'effectuer des petits déplacements avec ou sans aide humaine. L'aide peut être totale.

TECHNIQUE

Déplacements réduits Maintien en surface Déplacement dorsal	Optimisation des moyens de déplacement (traction, propulsion, avec ou sans matériel. Apprentissage possible de tous les moyens et techniques de déplacement possibles, y compris avec le Système gonflable de stabilisation.
Déplacement vers un point d'appui	L'objectif final est la mise en sécurité. Réalisation d'un déplacement, sans notion de distance, de vitesse, ni de durée.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap applique les consignes de son enseignant.

THÉORIE

Explications simples sur les méthodes, risques et préventions sont transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 6 m est capable d'effectuer de petits déplacements, de se rapprocher d'un point d'appui.

ÉVOLUER DANS L'EAU - SE VENTILER

Compétence attendue : Le plongeur est capable de ventiler et de réagir positivement à de petites perturbations.

TECHNIQUE

Ventilation sur détendeur	Remontée à vitesse préconisée, sans précipitation, avec ventilation tout au long de la remontée.
Supporter de l'eau dans son masque	Envisage l'expiration nasale.
Lâcher reprise d'embout	Apprentissage de la prise d'embout en surface.
Exécution de plusieurs signes conventionnels éventuellement adaptés	Réalisation de plusieurs signes (OK / non OK - Froid - Stop - Monter / descendre), réalisés en fonction du handicap...

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap applique les consignes de son enseignant.

THEORIE

Explications simples sur les méthodes, risques et préventions sont transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

Prévention des barotraumatismes, respect de l'environnement, comportement responsable...

Adaptation des connaissances théoriques nécessaires et suffisantes en fonction du handicap du pratiquant (exemple : évoquer ou développer selon le cas le froid et la plongée pour une personne avec des soucis avérés de thermorégulation)

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 6 m est capable d'effectuer de petits séjours subaquatiques, de supporter de l'eau dans son masque.

PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP « PESH 12 m »

ORGANISATION GENERALE

PRÉROGATIVES

Le plongeur « PESH 12 m » est capable d'effectuer des plongées situées entre la surface et la profondeur de 12 mètres. Il est encadré par un enseignant titulaire -au minimum- du E1, voire du E2 ou plus -selon la profondeur- et de la formation HANDISUB adéquate selon le handicap.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée selon les règles définies par le Code du Sport.

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé de 14 ans au moins (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).
- L'âge minimum peut être ramené à 12 ans sous les conditions suivantes:
 - Demande formulée par l'enfant.
 - Demande formulée par les parents auprès du président du club.
 - Avis favorable du moniteur.
 - Avis favorable du président du club.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.
- Dans le cas d'un plongeur en situation de handicap Mental ou Psychique ou Cognitif, sont obligatoires :
 - La qualification de PESH 6 m,
 - Avec l'expérience de quelques plongées (3 à 4) dans la zone des 6 mètres
 - Le projet Personnel de Plongée rédigé
 - Ainsi que les autorisations médicales et éventuelles obligations

JURY

Les compétences ou (et) les capacités constitutives des compétences devront être signées par un enseignant titulaire de la formation complémentaire au handicap (soit au minimum un E2 Initiateur + GDP + formation complémentaire au handicap EH1, si besoin additionné de la qualification complémentaire MPC ou EH2 pour PESH « majeur »).

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE DU BREVET

Les sessions de niveau « PESH 12 m » sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.

L'acquisition de chacune des compétences (voir référentiel des contenus de formation) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique ; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes. **Cependant les exercices doivent être organisés et réalisés entre 0 et 6 mètres.**

- La certification est délivrée par le club affilié ou la structure commerciale agréée, sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure, par un E2 licencié titulaire de la formation complémentaire au handicap minimum.
- Le club ou la structure doit valider la certification sur le passeport du lauréat. Le passeport doit comporter le cachet officiel du club ou de la structure.
- Le club ou la structure doit enregistrer la certification sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte FFESSM/FFSA/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les brevets.

Le brevet « PESH 12 m » concerne tout type de plongeurs en situation de handicap (particulièrement certains PESH MPC -Mental / psychique/cognitif-).

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes « PESH 12 m » FFESSM/FFSA/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONTENUS DE FORMATION

OBJECTIF GENERAL

Le plongeur « PESH 12m » doit posséder les compétences qui lui permettront d'évoluer dans l'espace 0 - 12 mètres encadré par un enseignant de niveau E2 - titulaire de la formation handicap appropriée - au minimum.

Avertissement:

- Pour les PESH MPC, la plongée pratiquée dans la zone des 6 à 12 mètres est toujours une plongée encadrée par un moniteur qualifié "Enseignant HANDISUB 2° degré (EH2)", connaissant bien le plongeur et ayant déjà plongé à plusieurs reprises avec lui dans la zone de 0 à 6 m.
- Il n'encadre qu'un seul plongeur MPC.

Aussi, une procédure d'évaluation comportementale à terre et dans l'espace 0-6 mètres **doit être répétée** à chaque plongée. Cette procédure est insérée dans les cours de formation des moniteurs.

Avant la plongée, sont évalués des comportements inhabituels du plongeur MPC, au cours des procédures suivantes:

- Présentation des documents de plongée (carnet de plongée, licence, Projet Personnalisé de Plongée, certificat médical,)
- Préparation du matériel,
- Comportement relationnel dans la structure de plongée.

En immersion, l'évaluation dans l'espace 0-6 mètres est réalisée par le moniteur.

Le moniteur garde toujours la possibilité de renoncer à dépasser les 6 mètres selon le comportement du PESH en plongée.

Le PESH 12 m est aussi le niveau minimum nécessaire pour accéder aux formations NITROX.

Dans le cas d'une qualification NITROX, le formateur doit être en possession des doubles qualifications HANDISUB et NITROX. Sinon l'enseignant HANDISUB doit être présent à tous les moments de la formation du PESH et s'adjoindre les compétences d'un formateur NITROX.

Si le handicap est visuel, les moyens de pratique doivent être adaptés : transmission des informations / contrôles...

FORMATION ET ÉVALUATION

Le niveau « PESH 12m » atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par le Code du Sport.

Après obtention du niveau « PESH 12m », le plongeur peut évoluer et pratiquer graduellement, jusqu'à la profondeur de 12 mètres.

Proposition d'une fiche d'autoévaluation et de validation (insérable dans le passeport)

NOM : PRENOM : DATE :

COMPÉTENCE	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	validation par l'enseignant HANDISUB
Maîtriser l'utilisation de son équipement personnel, notamment le scaphandre autonome avec gilet stabilisateur					
Maîtriser la mise à l'eau, de l'immersion et du retour en surface à vitesse contrôlée					
Maîtriser la ventilation et le maintien de son équilibre					
Connaitre les signes usuels					
Intégrer une palanquée mixte guidée					
Respecter l'environnement et des règles de sécurité.					

TAMPON DE LA STRUCTURE :

ENSEIGNANT ET NUMERO :

S'ÉQUIPER ET SE DÉSEQUIPER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'utiliser le matériel avec ou sans aide humaine.

COMPORTEMENT

TECHNIQUE

Préparation et au rangement de son propre matériel	Implication dans la gestion et l'utilisation succincte de son matériel personnel. Adaptation de son organisation matérielle à son environnement et à son handicap... (bateau, plage...).
Gréage et dégréage	Implication dans la gestion et l'utilisation de son matériel personnel. Possibilité d'aide extérieure, en donnant des consignes.
Entretien courant du matériel personnel, règles d'hygiène	Le plongeur est informé dans la mise en œuvre et l'utilisation du matériel, notamment des règles d'hygiène. Si milieu naturel, utilisation d'une combinaison (<i>enfilage et retrait, avec ou sans aide</i>), explication des éventuelles adaptations de son équipement.

Le Plongeur en Situation de Handicap utilise son matériel. Il respecte les consignes. Il sait ranger ou faire ranger.

THÉORIE

Explications simples sur les équipements transmis au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations... dans la mise en œuvre et l'utilisation du matériel.

Il est informé et respecte les consignes de sécurité.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 12 m est capable d'utiliser le matériel nécessaire à la plongée et de respecter les consignes de son moniteur.

SE METTRE À L'EAU ET SORTIR DE L'EAU

Compétence attendue : Le plongeur est capable de se mettre ou se faire mettre à l'eau et d'en sortir avec ou sans aide matérielle. L'aide peut être totale.

TECHNIQUE

Utilisation du matériel adapté, à la mise à l'eau, et à la sortie de l'eau

Décapelage et recapelage à la surface de l'eau

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap utilise les moyens ou le matériel à disposition.

Il respecte les consignes.

THÉORIE

Explications simples sur les équipements transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 12 m est capable d'utiliser le matériel nécessaire mis à sa disposition et de respecter les consignes de son moniteur.

ÉVOLUER DANS L'EAU – S'IMMERGER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'évoluer dans l'eau avec ou sans aide humaine.

TECHNIQUE

Maintien en surface, positionnement dorsal

Techniques d'immersion : phoque ou coulée

Maîtrise de la remontée

Maintien d'un niveau d'immersion en pleine eau

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap applique les consignes de son enseignant.

THÉORIE

Explications simples sur les méthodes, risques et préventions transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 12 m est capable de s'immerger sans risque et de respecter les consignes de son moniteur.

ÉVOLUER DANS L'EAU - SE DÉPLACER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'effectuer des petits déplacements avec ou sans aide humaine.

TECHNIQUE
Déplacements réduits, en surface (dorsal)
Rapprochement d'un point d'appui
Déplacement en adaptant son matériel et en l'utilisant
Maintien en surface
Déplacement dorsal
Déplacement vers un point d'appui

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap applique les consignes de son enseignant.
--

THÉORIE

Explications simples sur les méthodes, risques et préventions transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...
--

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 12 m est capable d'effectuer de petits déplacements, de se rapprocher d'un point d'appui.

ÉVOLUER DANS L'EAU - VENTILER

Compétence attendue : Le plongeur est capable de ventiler et de réagir positivement à de petites perturbations.

TECHNIQUE

Ventilation sur détendeur	Déplacement, sans précipitation, avec ventilation tout au long de la plongée, y compris lors des phases de remontée.
Acceptation d'eau dans son masque, vidage du masque	Expiration nasale. Équilibration des oreilles.
Lâcher et reprise d'embout	Maîtrise la prise d'embout en surface et connaît les deux techniques de reprise d'embout. Si utilisation d'un masque facial, définir et maîtriser une procédure de secours adaptée à la situation.
Poumon ballast	Utilisation du poumon ballast.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap sait se déplacer en plongée en adaptant sa ventilation.

THÉORIE

Explications simples sur les méthodes, risques et préventions transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

Prévention des barotraumatismes, respect de l'environnement, comportement responsable...

Adaptation des connaissances théoriques nécessaires et suffisantes en fonction du handicap du pratiquant (exemple : évoquer ou développer selon le cas le froid et la plongée pour une personne avec des soucis avérés de thermorégulation)

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 12 m est capable d'effectuer des déplacements subaquatiques. Il sait équilibrer ses tympans, lâcher et reprendre son embout, vider son masque...

COMMUNIQUER

Compétence attendue : Le plongeur est capable de communiquer et de signaler ses problèmes.

TECHNIQUE

Exécution de plusieurs signes conventionnels éventuellement adaptés	Réalisation de plusieurs signes (OK / non OK - Froid - Stop - Monter / descendre), réalisés en fonction du handicap... Mise en place possible d'une communication adaptée pour signaler un problème, une gêne, une difficulté... se fait comprendre.
Signes personnels et adaptés	Mise en place possible d'une communication adaptée.
Signes de gestion de la consommation	Connaissance des signes, mise en place possible d'une communication adaptée.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap s'approprie les signes afin d'être compris par son enseignant.

THÉORIE

Discussions avec adaptations possibles sur les signes.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 12 m est capable de recevoir et d'émettre des signes, de se faire comprendre, de signaler une gêne, une difficulté...

RETOURNER EN SURFACE

Compétence attendue : Le plongeur est capable de gérer son retour vers la surface.

TECHNIQUE

Maîtrise de la vitesse de remontée	Par tous moyens ... aide possible ... ventilation continue durant toute la remontée contrôlée.
Stabilisation avec le gilet : s'équilibrer, se déplacer dans l'axe vertical, rester en surface	Utilisation du système gonflable de stabilisation. Les commandes peuvent être adaptées. Purge du gilet avant la descente, gonflage et dégonflage du système gonflable de stabilisation pour se stabiliser, optimisation du gonflage en surface selon la situation.
Mise en nage dorsale de sécurité	Arrivée lente à la surface après un tour d'horizon. Mise en nage dorsale de sécurité.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap s'approprie la remontée

THEORIE

Discussions et enseignements sur les risques et leur prévention.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 12 m est capable de remonter en sécurité avec ou sans aide.

EVOLUER EN SECURITE

Compétence attendue : Le plongeur est familiarisé à la mise en œuvre de procédures de sécurité

TECHNIQUE

Ventilation sur le détendeur de secours de l'encadrant	Courte apnée et déplacement vers le moniteur. Prise -avec ou sans aide- du détendeur de secours.
Maintien d'un niveau d'immersion en pleine eau	Initiation au poumon-ballast et au système gonflable de stabilisation.
Lecture de son manomètre	Initiation à la gestion de la provision de l'air.
Evolution en palanquée	Connaissance et respect des consignes. Prise en compte des membres de la palanquée.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap est capable de plonger en palanquée mixte.

THEORIE

Discussions et enseignements sur les risques et les préventions. Principe des barotraumatismes et prévention de l'essoufflement, du froid, des dangers du milieu naturel, de la flottabilité.

Adaptation des connaissances théoriques nécessaires et suffisantes en fonction du handicap du pratiquant

(Exemple : évoquer ou développer selon le cas le froid et la plongée pour une personne avec des soucis avérés de thermorégulation)

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 12 m est capable de réagir aux situations proposées.

PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP 20 m « PESH 20 m »

ORGANISATION GENERALE

PRÉROGATIVES

Le plongeur « PESH 20 m » est capable d'effectuer des plongées situées entre la surface et la profondeur de 20 mètres.

Il est encadré par un enseignant titulaire -au minimum- du E1, voire du E2 ou plus, selon la profondeur envisagée, et de la formation HANDISUB adéquate au type de handicap.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée selon les règles définies par le Code du Sport.

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé de 14 ans au moins (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).
- L'âge minimum peut être ramené à 12 ans sous les conditions suivantes :
 - Demande formulée par l'enfant.
 - Demande formulée par les parents auprès du président du club.
 - Avis favorable du moniteur.
 - Avis favorable du président du club.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.

JURY

Les compétences ou (et) les capacités constitutives des compétences devront être signées par un enseignant titulaire de la formation complémentaire au handicap (soit au minimum un E2 -Initiateur et Guide de Palanquée- + formation complémentaire au handicap EH1 si PESH «modéré» ou EH2 si PESH « majeur »).

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE DU BREVET

Les sessions de niveau « PESH 20 m » sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.

L'acquisition de chacune des compétences (voir référentiel des contenus de formation) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique ; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes. **Cependant les exercices doivent être organisés et réalisés entre 0 et 20 mètres.**

- La certification est délivrée par le club affilié ou la structure commerciale agréée, sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure, par un E2 licencié titulaire de la formation complémentaire au handicap minimum.
- Le club ou la structure doit valider la certification sur le passeport du lauréat. Le passeport doit comporter le cachet officiel du club ou de la structure.
- Le club ou la structure doit enregistrer la certification sur le site internet <monclub.ffessm.fr> pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte FFESSM/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les brevets.

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes « PESH 20 m » FFESSM/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONTENUS DE FORMATION

OBJECTIF GENERAL

Le plongeur « PESH 20m » doit posséder les compétences qui lui permettront d'évoluer dans l'espace 0 - 20 mètres encadré par un enseignant de niveau E2 (E1 si moins de 6 m) titulaire de la formation HANDISUB appropriée - au minimum.

C'est aussi le niveau minimum nécessaire pour accéder aux formations NITROX.

Dans le cas d'une qualification NITROX, le formateur doit être en possession des doubles qualifications HANDISUB et NITROX. Sinon l'enseignant HANDISUB doit être présent à tous les moments de la formation du PESH et s'adjoindre les compétences d'un formateur NITROX.

Si le handicap est visuel, les moyens de pratique doivent être adaptés : traçabilités / contrôles...

FORMATION ET ÉVALUATION

Le niveau « PESH 20m » atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par le Code du Sport.

Après obtention du niveau « PESH 20m », le plongeur peut évoluer et pratiquer graduellement, jusqu'à la profondeur de 20 mètres.

Proposition d'une fiche d'autoévaluation et de validation (insérable dans le passeport)

NOM : PRENOM : DATE :

COMPÉTENCE	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	validation par l'enseignant HANDISUB
Maîtriser les aptitudes PESH-12					
Maîtriser l'utilisation de son équipement personnel, notamment le scaphandre autonome avec gilet stabilisateur					
Maîtriser la mise à l'eau adaptée, de l'immersion et du retour en surface à vitesse contrôlée					
Maîtriser la ventilation et maintien de son équilibre					
Connaitre les signes usuels et adaptés					
S'intégrer à une palanquée mixte guidée					
Respecter l'environnement et des règles de sécurité					

TAMPON DE LA STRUCTURE :

ENSEIGNANT ET NUMERO :

S'ÉQUIPER ET SE DÉSEQUIPER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'utiliser le matériel avec ou sans aide humaine.

TECHNIQUE

Préparation et rangement du sac de plongée	Acquisition de l'autonomie possible dans la préparation de son matériel personnel, dont combinaison, si milieu naturel.
Gréage et dégréage	Implication de l'élève dans la gestion et l'utilisation de son matériel personnel. Possibilité d'aide extérieure, en donnant des consignes.
Optimisation du lestage	Connaissance de son lestage (<i>baudrier, ceinture, chevilles, gilet...</i>) et utilisation des adaptations nécessaires.
Entretien courant du matériel personnel, règles d'hygiène	Connaissance des précautions de rinçage, désinfection, rangement et stockage de son matériel, avec ou sans aide.
Choix et adaptation de son matériel et utilisation	Connaissance de l'adaptation de son organisation matérielle à son environnement et à son handicap (<i>bateau, plage... enfilage et retrait, avec ou sans aide</i>). Explication des éventuelles adaptations de son équipement.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap utilise son matériel. Il respecte les consignes. Il sait le rincer, le désinfecter, le ranger ou le faire faire.

THÉORIE

Explications simples sur les équipements du Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations... Prévention des accidents liés aux matériels. Connaissance des règles d'entretien et d'hygiène du matériel (*signalement d'un dysfonctionnement, rinçage, désinfection, ...*). Notions de flottabilité.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m est capable d'utiliser le matériel nécessaire à la plongée et de respecter les consignes de son moniteur.

SE METTRE À L'EAU ET SORTIR DE L'EAU

Compétence attendue : Le plongeur est capable de se mettre ou se faire mettre à l'eau et d'en sortir avec ou sans aide matérielle.

TECHNIQUE

Utilisation du matériel adapté, à la mise à l'eau et à la sortie de l'eau	Efficacité de la méthode choisie (<i>être équipé avant la mise à l'eau, se mettre à l'eau se mettre à l'eau de manière adaptée au handicap, s'équiper dans l'eau...</i>), prévention des risques liés aux chutes. Connaissance de plusieurs méthodes différentes. Choix du bon emplacement pour la mise à l'eau, la sortie de l'eau, ergonomie privilégiée.
Maintien en surface	Différentes techniques possibles y compris avec le système gonflable de stabilisation.
Décapelage et recapelage à la surface de l'eau	S'adapte aux situations... si le support de plongée s'y prête, tend, ou fait tendre, son bloc. L'aide peut être totale.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap utilise les moyens ou le matériel à disposition, dans le souci de sa sécurité et de celle des autres. Son comportement est adapté au contexte de la plongée et au type d'embarcation (*pneumatique, barge, chalutier...*) Il est attentif et respecte les consignes du DP (*communication, vérifications des sécurités d'usage...*).

THÉORIE

Explications simples sur les équipements transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m est capable d'utiliser le matériel nécessaire mis à sa disposition et de respecter les consignes de son moniteur.

ÉVOLUER DANS L'EAU – S'IMMERGER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'évoluer dans l'eau avec ou sans aide humaine.

TECHNIQUE

Positionnement dorsal	Mise en position de sécurité : flottabilité dorsale.
Adaptation de son matériel et utilisation pour les déplacements	Aucune recherche de performance. Optimisation des moyens de propulsion disponibles.
Déplacement ventral et dorsal	Déplacement ventral sans scaphandre envisageable, uniquement sans risque pour l'intégrité. Utilisation possible de différentes techniques y compris avec le système gonflable de stabilisation. Distance suffisante en déplacement sans prise d'appui et sans temps imposé.
Coulée, phoque ou canard	Immersion avec scaphandre, sans sur-lestage. Utilisation possible d'un pendeur, d'un support...

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap applique les consignes de son enseignant.

THÉORIE

Explications sur les méthodes, risques et préventions transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

Prévention des barotraumatismes de l'oreille, des sinus et du plaquage de masque.

Flottabilité en lien avec la ventilation et le poumon ballast.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m est capable de s'immerger sans risque et de respecter les consignes de son moniteur..

ÉVOLUER DANS L'EAU - SE DÉPLACER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'effectuer des petits déplacements avec ou sans aide humaine.

TECHNIQUE

Adaptation de son matériel et utilisation pour se déplacer

Maintien en surface.
Déplacement ventral et dorsal.

Déplacement en capelé vers un point d'appui

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap applique les consignes de son enseignant.

THÉORIE

Explications simples sur les méthodes, risques et préventions transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

La notion d'appui et le principe du bras de levier doivent venir en soutien dans les explications du geste technique. Prévention de l'essoufflement, gestion de la consommation.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m est capable d'effectuer de petits déplacements, de se rapprocher d'un point d'appui.

ÉVOLUER DANS L'EAU - VENTILER

Compétence attendue : Le plongeur est capable de ventiler et de réagir positivement à de petites perturbations.

TECHNIQUE

Ventilation sur détendeur	Déplacement, sans précipitation, avec ventilation tout au long de la plongée, y compris lors des phases de remontée.
Vidage du masque	Maîtrise de l'expiration nasale et de l'équilibration des oreilles. Si utilisation d'un masque facial apprentissage du vidage (y compris avec aide totale du moniteur).
Lâcher et reprise d'embout	Maîtrise de la prise d'embout en surface. Apprentissage des deux techniques de reprise d'embout. Si utilisation d'un masque facial, définir et maîtriser une procédure de secours adaptée à la situation.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap sait se déplacer en plongée en adaptant sa ventilation.

THEORIE

Les explications simples sur les méthodes, risques et préventions sont transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

Prévention des accidents : notions simples de physique pour expliquer les barotraumatismes et leur prévention (*Valsalva, BTV, Frenzel*). Prévention de la noyade.

Consommation : notions simples de physique pour expliquer la consommation en air et sa répercussion sur la flottabilité.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m est capable d'effectuer des déplacements subaquatiques. Il sait équilibrer ses tympans, lâcher et reprendre son embout, vider son masque...

ÉVOLUER DANS L'EAU - S'ÉQUILIBRER

Compétence attendue : Le plongeur est capable de gérer sa stabilisation, par tout moyen, poumon ballast, gilet ou autre accessoire gonflable.

TECHNIQUE

Poumon-Ballast

Gestion du système gonflable de stabilisation

Maintien d'un niveau d'immersion en pleine eau

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap sait s'équilibrer en plongée en respectant le fond.

THEORIE

Les explications simples sur les notions de flottabilité, liens avec le lestage, les variations de volumes sont transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

Notions de flottabilité (*positive, négative, neutre*).

Liens avec la bonne utilisation de lestage, informations sur les éléments permettant au Plongeur en Situation de Handicap de trouver son lestage.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m est capable d'effectuer des déplacements subaquatiques. Il sait équilibrer ses tympans, lâcher et reprendre son embout, vider son masque...

COMMUNIQUER

Compétence attendue : Le plongeur est capable de communiquer et de signaler ses problèmes.

TECHNIQUE

Exécution de plusieurs signes conventionnels éventuellement adaptés	Réalisation de plusieurs signes (OK / non OK - Froid - Stop - Monter / descendre), réalisés en fonction du handicap...
Signes personnels et adaptés	Signale un problème, une gêne... Se fait comprendre et informe les autres plongeurs si l'exécution du signe n'est pas conventionnelle
Signes de gestion de la consommation	Gestion simple de la consommation avec les signes conventionnels, éventuellement adaptés.
Lecture des instruments	Utilisation des instruments, adaptés ou non, manomètre, profondimètre, ordinateur...

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap s'approprie les signes afin d'être compris par son enseignant.

THEORIE

Discussions et négociations sur les signes possibles.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m est capable de recevoir et d'émettre des signes... de se faire comprendre... de signaler une gêne...

RETOURNER EN SURFACE

Compétence attendue : Le plongeur est capable de gérer son retour vers la surface.

TECHNIQUE

Maîtrise de la vitesse de remontée	Par tous moyens... aide possible ... Ventilation continue durant toute la remontée.
Equilibration, déplacement dans l'axe vertical, maintien en surface	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un niveau d'immersion en pleine eau. - Utilisation du système gonflable de stabilisation, dont les commandes peuvent être adaptées. - Optimisation du gonflage en surface selon la situation.
Mise en nage dorsale de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Arrivée lente à la surface après un tour d'horizon. - Mise en nage dorsale de sécurité.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap s'approprie la remontée.

THÉORIE

Discussions et enseignements sur les risques et les préventions. Prévention des barotraumatismes (notamment surpression pulmonaire).

Notions de physique simples pour expliquer les variations de volume, notamment concernant la zone de 0 à 10m.

Règle de perte de palanquée.

Procédures de remontée y compris la remontée isolée.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m est capable de remonter en sécurité avec ou sans aide.

EVOLUER EN SECURITE

Compétence attendue : Le plongeur est familiarisé à la mise en œuvre de procédures de sécurité

TECHNIQUE
Demande de l'air au moniteur
Lecture des instruments
Evolution en palanquée
Réalisation d'une apnée
Intervention en relais
Procédure de remontée en cas de perte de la palanquée

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap est capable de réagir ou de signaler une situation particulière.

THÉORIE

Connaissance des protocoles et procédures. Désaturation : principe de l'accident de désaturation, courbe de plongée sans palier et connaissance de son ordinateur : lecture simple des informations et utilisation basique. Adaptation des connaissances théoriques nécessaires et suffisantes en fonction du handicap du pratiquant (exemple : évoquer ou développer selon le cas le froid et la plongée pour une personne avec des soucis avérés de thermorégulation)
--

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m est capable de réagir aux situations proposées.

THEORIE

Le plongeur a les connaissances théoriques du niveau 1, complétées par les connaissances nécessaires et suffisantes liées à son handicap pour pratiquer la plongée dans le cadre de ses prérogatives.

TECHNIQUE

Notions de physique	Flottabilité / variations de volumes de pression (exemples sans calcul).
Barotraumatismes	Principes des barotraumatismes et prévention.
Désaturation	Courbe de sécurité sans palier, vitesse de remontée.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap connaît la théorie du niveau 1.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 20 m connaît la théorie du niveau 1 et il connaît ses propres limitations liées à son handicap (exemple : thermorégulation).

PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP 40 m « PESH 40 m »

ORGANISATION GENERALE

PRÉROGATIVES

Le plongeur « PESH 40 m » est capable d'effectuer des plongées situées entre la surface et la profondeur de 40 mètres.

Il est encadré par un enseignant titulaire -au minimum- du E3 ou plus, et de la formation HANDISUB adéquate au type de handicap.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée selon les règles définies par le Code du Sport.

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans au moins.
- Être titulaire du « PESH 20m ».
- Présenter le carnet de plongée avec au moins 10 plongées dans la zone des 20 mètres, signées par un EH1 au minimum, et ce depuis l'obtention du « PESH 20m ».
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.

JURY

Les compétences ou (et) les capacités constitutives des compétences devront être signées par un enseignant titulaire de la formation complémentaire au handicap (soit au minimum un E3 + formation complémentaire au handicap EH1 si PESH « modéré » ou EH2 si PESH « majeur »).

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE DU BREVET

Les sessions de niveau « PESH 40 m » sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.

L'acquisition de chacune des compétences (voir référentiel des contenus de formation) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique ; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes.

Cependant les exercices doivent être organisés et réalisés entre 0 et 40 mètres.

- La certification est délivrée par le club affilié ou la structure commerciale agréée, sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure, par un E3 licencié titulaire de la formation complémentaire au handicap minimum.
- Le club ou la structure doit valider la certification sur le passeport du lauréat. Le passeport doit comporter le cachet officiel du club ou de la structure.
- Le club ou la structure doit enregistrer la certification sur le site internet <monclub.ffessm.fr> pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte FFESSM/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les brevets.

La Commission Médicale et de Prévention Nationale a mis en place un protocole de plongée jusqu'à 40 mètres pour les « PESH 40m » :

- A 20 mètres pendant 40 minutes en ce qui concerne le début de la formation.
- Au-delà de 20 mètres jusqu'à une profondeur de 40 m.

Dans les deux cas, il y aura obligation :

- De rester dans la courbe de sécurité pour la profondeur maximum atteinte.
- D'adopter un profil de plongée tel que la profondeur maximum soit placée en début de plongée sans effectuer des variations de profondeur de type « montagnes russes ».
- Que la durée totale de l'immersion ne dépasse pas 40 minutes.
- Qu'en cas de plongée au-delà de 20 m (par exemple 5 minutes à 40m), la profondeur d'immersion ne dépasse pas 6 m -pour cette plongée au-delà du temps de plongée sans palier pour la profondeur maximum atteinte-, la durée totale de l'immersion ne dépassant pas 40 minutes. L'utilisation d'un ordinateur de plongée est fortement conseillée.

Publics concernés par les plongées dans la zone lointaine :

Tout plongeur en situation de handicap en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique pour la zone d'évolution concernée, établi depuis moins d'un an et signé par un médecin fédéral (FFESSM ou FFH).

La durée de l'immersion -selon la profondeur atteinte- ne doit jamais amener le « PESH 40m » à devoir effectuer un palier de désaturation. L'ensemble de la formation doit enseigner cette obligation de plonger dans la courbe de sécurité, correspondante à la durée de plongée à la profondeur maximale atteinte et ce selon la procédure de décompression adoptée par la FFESSM et la FFH.

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes « PESH 40 m » FFESSM/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONTENUS DE FORMATION

OBJECTIF GENERAL

Le plongeur « PESH 40m » doit posséder les compétences qui lui permettront d'évoluer graduellement dans la zone située entre 0 et 40 mètres, dans la courbe de sécurité, encadré par un enseignant d'un niveau conforme aux prescriptions du Code du Sport.

Le « PESH 40m » - et seulement un - est encadré par un enseignant EH1 (titulaire du E3 au minimum) ou EH2 (titulaire du E3 au minimum). La palanquée peut être mixte, dans ce cas le plongeur associé à cette palanquée doit être P3 minimum.

Pour cela, le « PESH 40m » doit donc être capable de se prendre en charge sur le plan de son équipement et de ses évolutions. Il n'a pas de prérogatives d'autonomie. Il sait prévenir - pour lui-même - les incidents de plongée. Il sait recevoir si besoin l'aide du EH1 ou EH2 responsable de la palanquée, ou d'un membre de la palanquée en cas d'équipe mixte.

La validation de toutes les compétences pratiques doit se dérouler exclusivement en milieu naturel.

Formations NITROX

Dans le cas d'une qualification NITROX, le formateur doit être en possession des doubles qualifications HANDISUB et NITROX. Sinon, l'enseignant HANDISUB doit être présent à tous les moments de la formation du PESH et s'adjoindre les compétences d'un formateur NITROX.

Si le handicap est visuel, les moyens de pratique doivent être adaptés : traçabilités / contrôles...

FORMATION ET ÉVALUATION

Le niveau « PESH 40 m » atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par le Code du Sport.

Après obtention du niveau « PESH 40m », le plongeur peut évoluer et pratiquer graduellement, jusqu'à la profondeur de 40 mètres.

Proposition d'une fiche d'autoévaluation et de validation (insérable dans le passeport)

NOM : PRENOM : DATE :

COMPÉTENCE	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	auto évaluation	validation par l'enseignant HANDISUB
Maîtriser les aptitudes PESH-20					
Maîtriser l'utilisation de son équipement personnel, notamment le scaphandre autonome avec gilet stabilisateur et les instruments					
Maîtriser la mise à l'eau adaptée, l'immersion et le retour en surface à vitesse contrôlée					
Maîtriser la ventilation et maintien de son équilibre					
Connaitre les signes usuels et adaptés					
S'intégrer à une palanquée mixte guidée					
Respecter l'environnement et des règles de sécurité.					

TAMPON DE LA STRUCTURE :

ENSEIGNANT ET NUMERO :

S'ÉQUIPER ET SE DÉSEQUIPER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'utiliser le matériel avec ou sans aide humaine.

TECHNIQUE

Préparation et rangement du sac de plongée	Maitrise de la préparation de son matériel personnel, dont combinaison, si milieu naturel.
Gréage et dégréage	Implication de l'élève dans la gestion et l'utilisation de son matériel personnel. Possibilité d'aide extérieure, en donnant des consignes.
Optimisation du lestage	Connaissance de son lestage (<i>baudrier, ceinture, chevilles, Gilet...</i>) et utilisation des adaptations nécessaires.
Entretien courant du matériel personnel, règles d'hygiène	Connaissance des précautions de rinçage, désinfection, rangement et stockage de son matériel, avec ou sans aide.
Choix et adaptation de son matériel et utilisation	Connaissance et explication de l'adaptation de son organisation matérielle à son environnement et à son handicap (<i>bateau, plage... enfilage et retrait, avec ou sans aide</i>).

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap porte une attention particulière au bon fonctionnement de son matériel, à l'équipement des équipiers.

THÉORIE

Rappel des principes d'entretien et de fonctionnement du matériel, d'hygiène, et de désinfection. Prévention de l'essoufflement en lien avec une utilisation déficiente du matériel. Flottabilité et lestage adapté à la plongée profonde, par discussions, dessins, exemples, simulations. Le Plongeur en Situation de Handicap est capable d'expliquer ses choix.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m est capable d'utiliser le matériel nécessaire à la plongée et de respecter les consignes de son moniteur.

SE METTRE À L'EAU ET SORTIR DE L'EAU

Compétence attendue : Le plongeur est capable de se mettre ou se faire mettre à l'eau et d'en sortir avec ou sans aide matérielle.

TECHNIQUE

Utilisation du matériel adapté, à la mise à l'eau et à la sortie de l'eau	Efficacité de la méthode choisie (<i>être équipé avant la mise à l'eau, se mettre à l'eau de manière adaptée au handicap, s'équiper dans l'eau...</i>), prévention des risques liés aux chutes. Connaissance de plusieurs méthodes différentes. Choix du bon emplacement pour la mise à l'eau, la sortie de l'eau, ergonomie privilégiée.
Décapelage et recapelage à la surface de l'eau	Adaptation aux situations... si le support de plongée s'y prête, tend, ou fait tendre, son bloc. L'aide peut être totale.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap utilise les moyens ou le matériel à disposition. Il respecte les consignes.

THEORIE

Le Plongeur en Situation de Handicap utilise les moyens ou le matériel à disposition, dans le souci de sa sécurité et de celle des autres.

Son comportement est adapté au contexte de la plongée et au type d'embarcation (*pneumatique, barge, chalutier...*)

Il est attentif et respecte les consignes du DP (*communication, vérifications des sécurités d'usage...*).

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m est capable d'utiliser le matériel nécessaire mis à sa disposition et de respecter les consignes de son moniteur.

ÉVOLUER DANS L'EAU – S'IMMERGER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'évoluer dans l'eau avec ou sans aide humaine.

TECHNIQUE

Positionnement dorsal	Mise en position de sécurité : flottabilité dorsale.
Adaptation de son matériel et utilisation pour les déplacements	Aucune recherche de performance. Optimisation des moyens de propulsion disponibles.
Déplacement ventral, dorsal et en capelé	Déplacement ventral sans scaphandre envisageable, uniquement sans risque pour l'intégrité. Utilisation possible de différentes techniques y compris avec le système gonflable de stabilisation. Distance suffisante en déplacement sans prise d'appui et sans temps imposé.
Coulée, phoque ou canard	Immersion avec scaphandre, sans sur-lestage. Utilisation possible d'un pendeur, d'un support...

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap applique les consignes de son enseignant.

THÉORIE

Explications sur les méthodes, risques et préventions transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

Prévention des barotraumatismes de l'oreille, des sinus et du plaquage de masque.

Flottabilité en lien avec la ventilation et le poumon ballast.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m est capable de s'immerger sans risque et de respecter les consignes de son moniteur..

ÉVOLUER DANS L'EAU - SE DÉPLACER

Compétence attendue : Le plongeur est capable d'effectuer des petits déplacements avec ou sans aide humaine.

TECHNIQUE

Adaptation de son matériel et utilisation pour se déplacer	Aucune recherche de performance. Optimisation des moyens de propulsion disponibles.
Maintien en surface. Déplacement ventral et dorsal.	Déplacement ventral sans scaphandre envisageable uniquement sans risque pour l'intégrité. Distance suffisante en déplacement sans prise d'appui et sans temps imposé. Utilisation possible de différentes techniques y compris avec le système gonflable de stabilisation. Travail quantitatif et qualitatif.
Déplacement en capelé vers un point d'appui	L'objectif final est la mise en sécurité. Réalisation d'un déplacement, sans notion de distance, de vitesse, ni de durée...

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap respecte les consignes de son enseignant.

THÉORIE

Explications simples sur les méthodes, risques et préventions transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

La notion d'appui et le principe du bras de levier doivent venir en soutien dans les explications du geste technique.

Prévention de l'essoufflement, gestion de la consommation.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m est capable d'effectuer de petits déplacements, de se rapprocher d'un point d'appui.

ÉVOLUER DANS L'EAU - VENTILER

Compétence attendue : Le plongeur est capable de ventiler et de réagir positivement à de petites perturbations.

TECHNIQUE

Ventilation sur détenteur	Déplacement, sans précipitation, avec ventilation tout au long de la plongée, y compris lors des phases de remontée.
Vidage du masque	Maîtrise de l'expiration nasale et de l'équilibration des oreilles. Si masque facial, définir et maîtriser une procédure de secours adaptée à la situation. L'aide peut être totale.
Lâcher et reprise d'embout	Maîtrise de la prise d'embout en surface. Apprentissage des deux techniques de reprise d'embout. Si masque facial, définir et maîtriser une procédure de secours adaptée à la situation.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap sait se déplacer en plongée en adaptant sa ventilation à la profondeur

THÉORIE

Les explications simples sur les méthodes, risques et préventions sont transmises au Plongeur en Situation de Handicap par discussions, dessins, exemples, simulations...

Prévention des accidents : liés à la saturation. Compréhension des modifications dues à la profondeur.
Respect de l'environnement, comportement responsable...

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m est capable d'effectuer des déplacements subaquatiques.
Il sait équilibrer ses tympans, lâcher et reprendre son embout, vider son masque

ÉVOLUER DANS L'EAU - S'ÉQUILIBRER

Compétence attendue : Le plongeur est capable de gérer sa stabilisation, par tout moyen, poumon ballast, gilet ou autre accessoire gonflable.

TECHNIQUE

Poumon-Ballast	Maintien d'un niveau d'immersion en pleine eau, même en zone profonde, par le poumon-ballast. Maîtrise de l'utilisation du gilet pour s'équilibrer sans toucher le fond. Maîtrise de la combinaison des deux techniques
Gestion du système gonflable de stabilisation	

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap sait s'équilibrer en plongée en respectant le fond.

THÉORIE

Prévention des accidents : accident de désaturation, narcose, essoufflement.

Consommation : incidence de la profondeur sur la consommation et l'autonomie, démontrée à partir d'un calcul.

Flottabilité : loi de Mariotte, compréhension de l'incidence de la profondeur sur la flottabilité.

MODALITES D'ÉVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m est capable d'effectuer des déplacements subaquatiques.
Il sait équilibrer ses tympans, lâcher et reprendre son embout, vider son masque...

COMMUNIQUER

Le plongeur est capable de communiquer et de signaler ses problèmes.

TECHNIQUE

Exécution de plusieurs signes conventionnels éventuellement adaptés	Réalisation de plusieurs signes (OK / non OK - Froid - Stop - Monter / descendre - mi pression - réserve - pression restante), réalisés en fonction du handicap...
Signes personnels et adaptés	Signale un problème, une gêne... Se fait comprendre et informe les autres plongeurs si l'exécution du signe n'est pas conventionnelle
Lecture ou d'obtention des informations de ses instruments	Planification de la plongée et surveillance du stock d'air. Compréhension des changements dus à la profondeur. Respect de la planification de la plongée afin de ne jamais avoir à effectuer des paliers obligatoires, selon la méthode de désaturation choisie (table ou ordinateur).

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap s'approprie les signes afin d'être compris par son enseignant.

THÉORIE

Discussions et négociations sur les signes possibles.

Notion de consommation personnelle, de réserve de gaz, de gestion de la saturation.

Risques de la plongée profonde : narcose, froid, essoufflement, décompression.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m est capable de recevoir et d'émettre des signes, de se faire comprendre, de signaler une gêne...

RETOURNER EN SURFACE

Compétence attendue : Le plongeur est capable de gérer son retour vers la surface.

TECHNIQUE

Maîtrise de la vitesse de remontée	Par tous moyens... aide possible ... Ventilation continue durant toute la remontée.
Equilibration, déplacement dans l'axe vertical, maintien en surface	<ul style="list-style-type: none">- Maintien d'un niveau d'immersion en pleine eau.- Utilisation du système gonflable de stabilisation, dont les commandes peuvent être adaptées.- Optimisation du gonflage en surface selon la situation.
Mise en nage dorsale de sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Arrivée lente à la surface après un tour d'horizon.- Mise en nage dorsale de sécurité.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap gère la remontée en sécurité.

THÉORIE

Discussions et enseignements sur les risques et les préventions.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m est capable de remonter en sécurité avec ou sans aide.

EVOLUER EN SECURITE

Compétence attendue : Le plongeur est familiarisé à la mise en œuvre de procédures de sécurité

TECHNIQUE

Lecture de ses instruments	Gestion de la provision de l'air, compréhension des données de l'ordinateur, respect des profondeurs.
Evolution en palanquée	Connaissance et respect des consignes. Prise en compte des membres de la palanquée.
Demander de l'air au moniteur	Courte apnée et déplacement vers le moniteur. Prise -avec ou sans aide- du détendeur de secours.
Réalisation d'une apnée	Performances minimales d'apnée adaptées à la proximité nécessaire de l'encadrement pour la sécurité du plongeur. Apnée correspondant à un lâcher / reprise d'embout.
Initiation à la REC	Remontée de quelques mètres -embout en bouche- en contrôlant son expiration continue.
Mise à disposition de son détendeur de secours pour un coéquipier en difficulté	Sert de "relais" entre le coéquipier et le moniteur. Pas de partage d'embout, utilisation du deuxième détendeur.
Maitrise de la procédure de remontée en cas de perte de la palanquée	Remontée à vitesse contrôlée. Maîtrise d'une remontée en sécurité en cas de perte de la palanquée : soit seul, soit avec l'aide humaine ou matérielle.

COMPORTEMENT

Le Plongeur en Situation de Handicap est capable de réagir ou de signaler une situation particulière.

THÉORIE

Connaissance des protocoles et procédures. Information sur l'existence de différents modèles de désaturation.

Connaissance du principe de fonctionnement d'un ordinateur, des règles d'utilisation en plongée (profils, nombre de plongées, ...) et de la décompression au sein d'une palanquée utilisant des ordinateurs différents.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m est capable de réagir aux situations proposées.

THEORIE

Le plongeur a des connaissances théoriques au moins équivalentes au niveau 2, complétées des connaissances nécessaires et suffisantes liées à son handicap pour pratiquer la plongée dans le cadre de ses prérogatives.

TECHNIQUE
Notion de physique
Accidents
Désaturation
Règlementation
Environnement

COMPORTEMENT

Le Plongeur PESH 40 a des connaissances théoriques nécessaires et suffisantes, dont celles liées à son handicap pour pratiquer la plongée dans le cadre de son handicap.

MODALITES D'EVALUATION :

Le plongeur PESH 40 m connaît la théorie du niveau 2, complétée des connaissances nécessaires et suffisantes liées à son handicap pour pratiquer la plongée dans le cadre de ses prérogatives.

PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP CONDITIONS DE PRATIQUES BREVETS ET QUALIFICATIONS DES MONITEURS

Les qualifications nécessaires pour enseigner la plongée à des personnes en situation de handicap résultent de formations complémentaires aux diplômes d'encadrement de la FFESSM (initiateurs ou moniteurs).

L'activité spécifique « handicap » est organisée en 2 grandes catégories :

- ▶ Les EH1 et EH2 sont les Enseignants pour plongeurs en situation de handicap. Les EH1 enseignent aux Plongeurs En Situation de Handicap modéré. Les EH2 enseignent aux plongeurs en situation de handicap majeur.
- ▶ Les MFEH1 et les MFEH2 sont les Formateurs des Enseignants (EH1 et EH2) pour Plongeurs En Situation de Handicap.

D'autres commissions de la FFESSM peuvent obtenir l'accès de leurs enseignants aux formations HANDISUB, afin que leurs candidats puissent suivre le tronc commun de ces formations. Dans ce cas, le directeur de stage délivrera une attestation de formation au tronc commun (la partie théorique sur l'accueil des PESH).

Les qualifications EH1 et EH2 sont déclinées selon la discipline de la commission considérée (ex : EH1-Technique, EH1-Apnée, etc.). Les qualifications préalablement délivrées sous l'appellation EH1 et EH2 sont équivalentes aux nouvelles qualifications EH1-Technique et EH2-Technique.

Les qualifications MFEH1 et MFEH2 sont des qualifications spécifiques et ne se déclinent pas selon la discipline. La prérogative d'enseignement porte cependant sur la discipline de l'encadrant (un MFEH1 disposant d'un EH2 - Technique ne peut organiser que la formation des EH - Technique).

Le cursus PESH étant conçu pour accueillir tous les plongeurs en situation de handicap, les enseignants, selon leur investissement, pourront se former à l'encadrement de toutes les formes de handicap.

Pour ce faire, la formation comportera à la fois un volet technique et physiologique pour appréhender les spécificités de chaque situation et les adaptations nécessaires.

Le brevet FFESSM initial de l'enseignant lui permet d'accéder aux espaces d'évolution déterminées par le Code du Sport.

PRECAUTIONS EN FONCTION DU NIVEAU DE L'ENSEIGNANT

Des **observations** et des **tests** simples, enseignés au futur encadrant pendant sa formation, lui permettent de savoir très rapidement s'il est en capacité d'encadrer le Plongeur En Situation de Handicap qui se présente à lui ou s'il doit l'orienter vers un enseignant titulaire de la qualification supérieure.

OBSERVATIONS PREALABLES A TOUT ACTE D'ENSEIGNEMENT

- Le handicap est défini par la répercussion fonctionnelle de la déficience.
- Soit, deux plongeurs peuvent donc avoir un handicap différent pour une même pathologie.
- La notion de handicap modéré ou majeur, telle qu'elle est définie dans cette formation, n'est pas un jugement subjectif. Donc, on ne prend en compte que la répercussion sur les aptitudes à la plongée.
- Un même plongeur peut évoluer d'une situation de handicap majeur à modéré (même en absence d'évolution de la déficience, ses aptitudes peuvent évoluer avec l'entraînement, et éventuellement l'adaptation de son matériel).
- Inversement, un même plongeur pourra évoluer d'une situation de handicap modéré à majeur si ses aptitudes diminuent (notamment dans le cas d'une pathologie évolutive).
- Le seul critère déterminant le type de handicap (modéré ou majeur) est la validation des tests de détermination du degré de handicap pour la plongée.
- Aucun critère anatomique ou pathologique ne doit être retenu.

HANDICAP MODERE

Les tests de détermination du handicap pour la plongée :

- Remettre seul son détendeur en bouche.
- Effectuer seul une manœuvre d'équilibration des oreilles.
- Comprendre les consignes simples liées à la sécurité et y répondre de manière autonome (signes stop, remonte ...)

Pour toute personne pour lesquelles il subsiste un doute après le premier test, ainsi que les personnes présentant une cécité complète, ou des difficultés de préhension (par exemple suite, à une amputation de la main, du bras, une tétraplégie incomplète, un trouble de coordination...), un deuxième test complémentaire peut être effectué dans l'eau à faible profondeur, avec un encadrant EH2. Si le plongeur peut effectuer simultanément une équilibration des oreilles et une stabilisation de sa profondeur, ce deuxième test est validé, et le plongeur est alors considéré, pour la plongée, comme ayant un handicap modéré. Dans le cas contraire, il est considéré comme faisant partie des personnes ayant un handicap majeur pour la plongée.

Exception :

Dans le cas d'un plongeur en situation de cécité complète, la qualification minimum de « PESH 20m » peut permettre l'encadrement par un E2 titulaire seulement du EH1. Le PESH devra alors être équipé de moyens lui permettant de connaître sa profondeur et d'être alerté de sa réserve en gaz.

HANDICAP MAJEUR

Tout plongeur n'ayant pas l'autonomie nécessaire pour valider les tests de détermination du handicap pour la plongée, est considéré comme personne en situation de handicap majeur. Il nécessite de fait un encadrement spécialisé supérieur (EH2).

Mises à part les restrictions imposées par le médecin qui délivre le certificat médical d'absence de contre-indication du PESH, il n'y a pas de limitation particulière d'accueil. Conformément à la convention signée entre la FFESSM et la FFH, le profil de ce médecin est fixé par chaque fédération, et il peut, si nécessaire, demander un avis auprès d'un confrère spécialiste.

LES ENSEIGNANTS POUR PESH

L'enseignement de la plongée pour les Personnes En Situation de Handicap est une véritable spécialité car :

- Les indications du médecin fédéral (FFESSM, FFSA ou FFH) telles que définies par la convention entre les trois fédérations doivent être respectées.
- La fragilité de la personne peut être importante.
- La mobilité et les capacités de réactions de la personne peuvent être réduites.
- Le handicap « visible » n'est pas toujours le seul élément à prendre en compte.
- Des connaissances sont nécessaires selon les différents types de handicaps.

Pour ces raisons, ce type de plongée doit être parfaitement organisé et tenir compte des possibilités du PESH et des prérogatives de l'enseignant spécialisé.

Deux niveaux de qualification d'enseignants sont proposés, élémentaire et supérieur.

Le niveau de qualification, et donc de compétence, de l'enseignant lui permet d'enseigner la plongée soit seulement à des plongeurs en situation de handicap modéré, soit à tous les types de handicap.

Les niveaux sont hiérarchiques puisque la qualification supérieure EH2 s'appuie sur les connaissances acquises lors de la formation et la qualification élémentaire EH1.

FORMATION ELEMENTAIRE EH1 (Enseignant pour plongeur en situation de Handicap modéré)

Le stage d'évaluation formative « **élémentaire** » est accessible aux enseignants de niveau minimum E1 dans le Code du Sport, ou « enseignant de niveau x » dans l'une des commissions sportives ou culturelles de la FFESSM. Elle s'effectue au cours d'un stage de 2 jours (consécutif ou modulaire) en deux parties :

- La partie théorique, composée des compétences 1 et 3.
- La partie pratique : (compétence 2) composée de 1 plongée en situations handicapantes pour les encadrants seuls, et de 1 plongée d'enseignement avec un plongeur en situation de handicap modéré.

Pour permettre l'encadrement d'un public en situation de handicap mental, psychique, cognitif, le module complémentaire MPC, d'une durée d'une journée, est possible après la formation EH1.

FORMATION SUPERIEURE EH2 (Enseignant pour plongeur en situation de Handicap majeur)

Le stage d'évaluation formative « **supérieure** » est accessible aux enseignants de niveau minimum E2 dans le Code du Sport. Il s'effectue au cours d'un stage de 5 jours (consécutifs ou non), composé d'une partie théorique et une partie pratique.

La partie théorique est constituée de 3 modules :

- Module 1 : les handicaps moteurs.
- Module 2 : les handicaps sensoriels.
- Module 3 : les handicaps cognitifs, mentaux, psychiques et les troubles envahissants du développement et du comportement.

La partie pratique est constituée au minimum de 4 plongées d'enseignement avec des PESH en situation de handicap majeur, si possible dans des situations de handicap variées (handicap moteur, sensoriel, cognitif, psychique...).

Cette formation doit permettre d'enseigner la plongée à des PESH en situation de handicap majeur dans une zone de profondeur pouvant aller jusqu'à 40 mètres, selon les aptitudes du plongeur et les prérogatives de l'encadrant.

La qualification délivrée à la suite de cette formation est l'EH2.

LES FORMATEURS D'ENSEIGNANTS POUR PESH : MFEH1 ET MFEH2

Le MF1 ou MF2, titulaire de la formation complémentaire supérieure EH2 (enseignant pour tout plongeur en situation de handicap), peut obtenir respectivement sa qualification de MFEH1 ou de MFEH2 à la suite d'un stage complémentaire.

QUALIFICATIONS MFEH1 et MFEH2

Les titres d'Enseignants pour Personnes En Situation de Handicap sont des qualifications et non pas des brevets. Ces qualifications sont hiérarchiques puisqu'elles sont complémentaires (on doit être EH1 avant EH2 et EH2 avant MFEH1 etc.).

Les formations s'effectuent, entre-autre, lors d'une participation à un stage de formation EH2 avec encadrement de plongées et enseignement de plusieurs cours pratiques et théoriques.

La formation est supervisée par un Moniteur MFEH2, responsable du stage qui valide les compétences nécessaires. Il est demandé de justifier depuis l'obtention de la qualification d'EH2 de 4 plongées minimum avec des PESH en situation de handicap majeur.

MFEH1

Il est le formateur des enseignants EH1 et EH2 et délivre les qualifications élémentaires et supérieures. Il peut intervenir dans les formations de MFEH1.

Un MF1 peut devenir MFEH1 après :

- Sa formation et sa qualification EH2
- Avoir participé activement avec l'équipe des formateurs à un stage complet de formation EH2 comme indiqué dans le cursus de formation (voir ci-après).

Ses missions sont alors de :

- Organiser un stage de formation EH1 ou EH2.
- Être tuteur d'un EH1 ou EH2.
- Intervenir dans une formation de MFEH1.

MFEH2

Il est le formateur des MFEH1 et de toutes les qualifications.

Un MF2 peut devenir MFEH2 après :

- Sa formation et sa qualification MFEH1.
- Avoir participé activement à la direction d'un stage complet de formation MFEH1, comme indiqué dans le cursus de formation (voir ci-après).
- Avoir rédigé un mémoire sur la plongée des PESH.

Ses missions sont alors de :

- Être le directeur de plongée d'un stage exclusivement constitué de PESH.
- Être le responsable de tous stages de formation EH et MFEH.
- Être le tuteur des futurs MFEH1.
- Intervenir dans une formation de MFEH2.

**ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT
POUR PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP**

ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MODERE « EH1 »

ORGANISATION GENERALE

Les sessions d'EH1 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des CODEP, ou des Comités Régionaux et Inter Régionaux, sous la forme d'une évaluation formative ou sous la forme d'un examen ponctuel. Ce stage se déroule sur 2 jours consécutifs ou pas comprenant la partie théorique et 2 activités pratiques (dont 1 en situations handicapantes pour les stagiaires, et 1 avec des plongeurs en situation de handicap modéré incluant l'enseignement du sauvetage). Deux demi-journées consécutives ou non sont consacrées au tronc commun à toutes les commissions de la FFESSM et la deuxième journée est dédiée à la partie spécifique de la commission concernée.

Il est possible de travailler de manière modulaire avec :

- Un module de deux demi-journées comprenant la partie tronc commun (enseignée par tout MFEH), et donnant lieu à une attestation temporaire de formation au bénéfice des participants.
- Un module d'une journée comprenant la partie spécifique de la commission concernée (Technique, Apnée...), nécessitant l'attestation de la partie tronc commun, enseignée par tout MFEH disposant de son EH2 dans la discipline considérée, qui permettra la délivrance des qualifications EH1 de la discipline considérée.

La formation peut être effectuée en milieu artificiel. L'organisateur doit avertir le Président de la CTR au moins un mois avant la session. Le président de la CTR concerné désigne un représentant MFEH1 minimum et délivre les qualifications à réception du bordereau.

Le titulaire d'un EH1 d'une commission particulière peut obtenir la qualification EH1 d'une autre commission en suivant uniquement le module spécifique de cette autre commission, sous réserve de disposer des prérequis d'encadrement (ex : un EH1-Technique et Initiateur Apnée -ce qu'il est par équivalence- peut devenir EH1-Apnée en suivant la partie Spécifique Apnée d'une formation EH1-Apnée).

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être titulaire de la carte RIFA (Plongée ou d'une autre spécialité).
- Être titulaire au minimum du niveau Initiateur Club de la FFESSM, ou du niveau « x » de la commission demandeuse.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral, ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU). Ce certificat devra être présenté dès l'entrée en formation.

FORMATEURS ET JURY

Au moins un MFEH1 FFESSM, nommé par le Président de la CTR ou par son représentant.

Lorsque le stage reçoit des stagiaires Moniteur Formateur (MFEH), un MFEH2 doit être présent.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel est possible (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFH, spécialistes ou médecins rééducateurs ...).

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- La qualification de « EH1 » est délivrée par la CTR, sous la signature du moniteur MFEH1.
- La CTR doit enregistrer le brevet sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte EH1 FFESSM/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les brevets.

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes EH1 FFESSM/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET EVALUATION

Le niveau EH1 atteste de compétences. Ces compétences ou “savoir-faire” caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies conjointement par la FFESSM et la FFH.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences s ont définies.

CONTENUS DE FORMATION EH1

CADRE REGLEMENTAIRE ET SECURITAIRE

INFORMATIONS MÉDICALES ET RÉGLEMENTAIRES COMMUNES (TRONC COMMUN)

Connaissances	Commentaires
Synergie médecin / enseignant	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les limites de compétences entre médecins et enseignants. - Percevoir l'intérêt d'une collaboration étroite. - Distinguer le profil du médecin de chaque fédération et connaître le protocole du certificat médical d'absence de contre-indication (CACI).
Généralités, définitions	<ul style="list-style-type: none"> - Différence entre déficience et situation de handicap. - Classifications internationales, lois sur l'accessibilité.
Différents types de déficience	<ul style="list-style-type: none"> - Définition dans les grandes lignes : origine, description, évolution... - Equilibre entre information superficielle et surinformation trop complexe. - Compréhension de la singularité de chaque situation de handicap et de la nécessité incontournable des adaptations à partir d'échanges sur les différentes situations de handicap, d'exemples concrets, de vidéos...
Prévention des risques liés à la pratique PESH modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Notions nécessaires à la pratique, les informations utiles pour anticiper des spécificités de chaque prise en charge de PESH. - Fatigue, noyade, ventilation, fausses routes, thermorégulation, désaturation, fragilité cutanée (escarres, moignon...), troubles urinaires, émotivité (facteur E), risques liés au manque d'accessibilité (chutes, chocs...). - Accessibilité et transferts : information sur les normes d'accessibilité, les rampes d'accès, les commodités, les différents moyens de transferts, les adaptations possibles. Un atelier pratique est réalisé lors du stage avant de passer à une application avec les PESH.
Responsabilité et publics spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Principes de responsabilité dans le cadre de l'enseignement des personnes en situation de handicap. - Notion de responsabilité engagée, vigilance sur les autorisations de profondeur.
Participation à l'organisation et la direction de l'activité	Aide au choix d'un site de plongée adapté aux niveaux techniques des plongeurs, aux conditions météorologiques et aux objectifs de progression des PESH.
Stratégie d'enseignement spécifique	Limites et adaptations pour l'encadrement assisté des PESH, dans le respect du Code du Sport et des règlements de la FFESSM, de la FFSA et de la FFH.

TRONC SPÉCIFIQUE À LA COMMISSION TECHNIQUE

Connaissances	Commentaires
Détermination de la situation du handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Observations préalables. - Principes et mise en œuvre des tests (modéré ou majeur).
Expliquer les techniques de capelage, de décapelage.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une organisation matérielle pour les PESH à handicap modéré. - Identifier et maîtriser les moyens de sa propre sécurité (Exemple : stop chute, si utilisation d'une potence) - Prendre en compte la sécurité et veiller à l'intégrité du plongeur. - Observer, restituer et proposer des remédiations personnalisées.
Diplômes et prérogatives des cursus PESH FFESSM/FFSA/FFH	<ul style="list-style-type: none"> - Prérogative d'encadrement selon le diplôme d'origine de l'enseignant. - Notion de progression personnalisée, conception des modalités d'évaluation.

REALISER

Objectifs	Commentaires
Mettre en œuvre un enseignement adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le bon sens et la simplicité, identifier l'intérêt des différents types de propulsion, de lestage. - Pratiquer en sécurité, prendre en compte les adaptations des matériels (bouteilles, des détendeurs et des systèmes gonflables de stabilisation...), dans le respect des normes en vigueur. - Avoir une communication adaptée, bienveillante, gérer le déroulement temporel de la séance.
Expliquer les techniques de mise à l'eau et de remontée sur le bord	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une organisation matérielle pour les PESH à handicap modéré. - Identifier et maîtriser les moyens de sa propre sécurité (ex: stop chute, si utilisation d'une potence) - Prendre en compte la sécurité et veiller à l'intégrité du plongeur. - Observer, restituer et proposer des remédiations personnalisées.
Effectuer une simulation personnelle d'une situation de handicap moteur	<ul style="list-style-type: none"> - Se limiter aux situations de handicap modéré, chercher à les ressentir (<i>une jambe immobilisée, etc.</i>). - Effectuer la simulation même en dehors de l'action de plongée.
Réaliser le sauvetage d'un PESH	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge complètement la situation, maintenir un contact permanent.

EVALUER

Objectifs	Commentaires
Communiquer et évaluer	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une communication adaptée au handicap, avoir une élocution claire, un débit de paroles limpide et compréhensible. - Assurer un suivi personnalisé, veiller à la traçabilité des plongées.
Constituer un groupe de travail et un jury	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les fiches d'auto-évaluation des PESH. - Utiliser le plan personnalisé du plongeur. - Rassembler les intervenants et les PESH.
Valider des qualifications FFESSM/FFSA/FFH HANDISUB	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une évaluation finale (ou sommative), sur la base des cursus des PESH 6m, 12m, 20m et 40m

ORGANISER UN STAGE DE FORMATION

Objectifs	Commentaires
Organiser une formation de « PESH 6m » (ou équivalent autres commissions)	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir une progression et établir une planification de séance. - Se coordonner avec le Directeur de plongée.
Planifier selon les possibilités matérielles.	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver les ressources et les équipements. - Anticiper des adaptations éventuelles (météo, motivation, etc.).
Communiquer, promouvoir le Handisub	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les médias fédéraux. - Identifier les médias locaux.

MODULE COMPLEMENTAIRE HANDICAP MENTAL PSYCHIQUE ET COGNITIF

ORGANISATION GENERALE

Le MODULE COMPLEMENTAIRE MPC (Mental / Psychique / Cognitif) peut se dérouler indifféremment à l'issue d'une session de qualification EH1 ou après. Ce module complémentaire se déroule pendant 1 journée sous la forme d'une évaluation formative, comprenant une partie théorique et 1 séance plongée en présence de plongeurs en situation de handicap mental ou psychique ou cognitif.

La formation peut être effectuée en milieu artificiel ou en milieu naturel protégé.

L'organisateur doit avertir le président de la CTR au moins un mois avant la session. Le président de la CTR concerné désigne un représentant MFEH1 au minimum. Il délivre les attestations de qualifications à réception du bordereau de réussite rédigé et signé par le représentant désigné par la CTR et les moniteurs du module.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, un EH1 possédant le Module Complémentaire MPC pourra enseigner la plongée HANDISUB dans un milieu protégé d'une profondeur de moins de 2 mètres, à des personnes en situation de handicap mental, psychique, cognitif, qui sont autorisées par un certificat médical de non-contre-indication.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être titulaire de la carte RIFA Plongée.
- Être titulaire au minimum du EH1 de la FFESSM.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.

FORMATEURS ET JURY

Au moins un MFEH1 de la FFESSM, nommé par le Président de la CTR ou par son représentant.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap mental / psychique / cognitif est possible (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFSA, spécialistes ou médecins rééducateurs ...).

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- Le module complémentaire Handicap mental psychique et cognitif à la qualification EH1 est délivré par la CTR, sous la signature du moniteur MFEH1.
- La CTR doit enregistrer la qualification et remettre une attestation de formation.

FORMATION ET EVALUATION

Le module complémentaire Handicap mental psychique et cognitif à la qualification EH1 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies conjointement par la FFESSM et la FFSA.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

CADRE REGLEMENTAIRE

INFORMATIONS MÉDICALES ET RÉGLEMENTAIRES COMMUNES (TRONC COMMUN)

Connaissances	Commentaires
Synergie médecin / enseignant	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les limites de compétences entre médecins et enseignants. - Percevoir l'intérêt d'une collaboration étroite. - Distinguer le profil du médecin de chaque fédération et connaître le protocole du certificat médical d'absence de contre-indication (CACI).
Généralités, définitions	<ul style="list-style-type: none"> - Différence entre déficience et situation de handicap. - Classifications internationales, lois sur l'accessibilité. - Connaissance des conventions FFESSM / FFH / FFSA et de leurs annexes.
Différents types de déficience : handicap mental, psychique et cognitif	<ul style="list-style-type: none"> - Définition dans les grandes lignes : origine, description, évolution... - Équilibre entre information superficielle et sur information trop complexe. - Compréhension de la singularité de chaque situation de handicap et de la nécessité incontournable des adaptations à partir d'échanges sur les différentes situations de handicap, de vidéos illustrant les différentes situations de handicap.
Prévention des risques liés à la plongée PESH handicap mental, psychique et cognitif	<ul style="list-style-type: none"> - Notions nécessaires à la pratique, les informations utiles pour anticiper des spécificités de chaque prise en charge de PESH. - Concentration, compréhension, prise de risques, fatigue, noyade, ventilation, handicaps associés, émotivité (facteur E), risques liés au manque d'accessibilité (chutes, chocs...).
Responsabilité et les publics spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Principes de responsabilité dans le cadre de l'enseignement des personnes en situation de handicap, notion de responsabilité engagée, en insistant sur les autorisations de profondeur de 2 mètres. - Connaissance des modifications possibles et ponctuelles de l'humeur, leurs retentissements sur la capacité à plonger et les adaptations nécessaires.
Stratégie d'enseignement spécifique	Limites et adaptations pour l'encadrement assisté des PESH, dans le respect du Code du Sport et des règlements de la FFESSM, de la FFSA et de la FFH.
Participation à l'organisation et la direction de la plongée	Aide au choix d'un site de plongée adapté aux niveaux techniques des plongeurs, aux conditions météorologiques et aux objectifs de progression des PESH.

TRONC SPECIFIQUE A LA COMMISSION TECHNIQUE :**REALISER**

Objectifs	Commentaires
Communiquer	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre une communication adaptée au handicap, avoir une élocution claire, un débit de paroles limpide et compréhensible.- Assurer un suivi personnalisé, veiller à la traçabilité des plongées.
Animer une séance, aider à l'immersion	<ul style="list-style-type: none">- Prendre en charge la situation dans sa globalité.- Anticiper et organiser les lieux, la logistique.
Utiliser des équipements adaptés	<ul style="list-style-type: none">- Expliquer les précautions à prendre pour l'usage -si besoin- du masque facial (nécessairement transparent pour les débutants).- Rassembler les intervenants et les PESH.
Identifier des modifications ponctuelles	Savoir adapter une séance en fonction de l'humeur ponctuelle du PESH, de l'environnement...

EVALUER

Objectifs	Commentaires
Réaliser des évaluations initiales, formatives et finale	<ul style="list-style-type: none">- Assurer un suivi personnalisé de la progression, utiliser le plan personnalisé du plongeur.- Exploiter les fiches d'auto-évaluation des PESH.
Réfléchir sur l'adaptation, l'organisation d'une séance	<ul style="list-style-type: none">- Analyser les situations destinées aux plongeurs en situation de handicap mental, psychique, et cognitif.- Observer et repérer les dysfonctionnements et proposer une remédiation.

ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MAJEUR « EH2 »

ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formation et évaluation EH2 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des CODEP, ou des Comités Régionaux et Inter Régionaux, en formation continue ou sous la forme d'une évaluation formative ponctuelle.

Il est possible de travailler de manière modulaire avec :

- Un module portant sur la partie tronc commun (pilotable par tout MFEH), et donnant lieu à une attestation temporaire de formation au bénéfice des participants.
- Un module portant sur la partie spécifique de la commission concernée (Technique, Apnée...), nécessitant l'attestation de la partie tronc commun, pilotable par tout MFEH disposant de son EH2 dans la discipline considérée, et qui permet la délivrance des qualifications EH2 de la discipline considérée.

La formation doit s'effectuer majoritairement en milieu naturel.

L'organisateur doit avertir le Président de la CTR au moins un mois avant la session. Le président de la CTR concerné désigne un représentant, MFEH2, et délivre les qualifications à réception du bordereau.

Le titulaire d'un EH2 d'une commission particulière peut obtenir la qualification EH2 d'une autre commission en suivant uniquement le module spécifique de cette autre commission, sous réserve de disposer des prérequis d'encadrement (ex : un EH2-Technique et Initiateur Profondeur Apnée peut devenir EH2-Apnée en suivant la partie Spécifique Apnée d'une formation EH2-Apnée).

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans au moins.
- Être titulaire de la carte RIFA Plongée.
- Être titulaire du niveau Initiateur Club de la FFESSM et du Guide de Palanquée au minimum.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT
- Être en possession du EH1 et avoir validé à minima quatre plongées d'encadrement d'un PESH.

FORMATEURS ET JURY

Les Moniteurs Formateurs MFEH1 ou 2 sont les formateurs et les évaluateurs des EH2.

Un Délégué de la CTR - Moniteur Formateur MFEH2 - est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats, la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel est fortement conseillée (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFSA, spécialistes ou médecins de la FFH...).

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- La qualification EH2 est délivrée par la CTR, sous la signature du moniteur MFEH2.
- La CTR doit enregistrer le brevet sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte EH2 FFESSM/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les brevets.

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes EH2 FFESSM/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET EVALUATION

Le niveau EH2 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par la FFESSM, en cohérence avec le Code du Sport.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

Les formateurs valident 3 modules sur les handicaps moteur « majeur », les handicaps sensoriels, les handicaps cognitifs, mentaux et psychiques. Les formateurs peuvent organiser leur enseignement des modules d'une manière globale ou séparée.

CONTENUS DE FORMATION EH2

CADRE REGLEMENTAIRE ET SECURITAIRE

INFORMATIONS MEDICALES ET REGLEMENTAIRES COMMUNES (TRONC COMMUN)

Connaissances	Commentaires
Réglementation et connaissance des handicaps : Module 1 : moteur « majeur ». Module 2 : sensoriels. Module 3 : cognitif, psychique et mental. Multi handicaps	Différences entre situation de handicap modéré et majeur en plongée, compréhension et limitations de la CMPN. Connaissance des grandes lignes (<i>origine, description, évolution, notions du handicap « invisible », etc.</i>) pour donner du sens à l'action. Connaissance des conventions FFESSM / FFH / FFSA et de leurs annexes. Equilibre entre information superficielle et sur information trop complexe. Compréhension de la singularité de chaque situation de handicap et de la nécessité incontournable des adaptations à partir d'échanges sur les différentes situations de handicap, d'exemples concrets, de vidéos...
Prévention des risques liés aux activités subaquatiques liés aux PESH majeur	Notions nécessaires à la pratique, les informations utiles pour anticiper des spécificités de chaque prise en charge de PESH. Fatigue, noyade, ventilation, fausses routes, thermorégulation, désaturation, fragilité cutanée (escarres, moignon...), troubles urinaires, émotivité (facteur E), risques liés au manque d'accessibilité (chutes, chocs...). Accessibilité et transferts : information sur les normes d'accessibilité, les rampes d'accès, les commodités, les différents moyens de transferts, les adaptations possibles. Un atelier pratique est réalisé lors du stage avant de passer à une application avec les PESH.
Organisation de l'accueil des personnes à mobilité réduite PESH majeur	Anticipation des besoins matériels (fauteuil de voyage, potence, rampe d'accès...) et ou humains, connaissance de la réglementation.
Organisation de l'accueil des déficients visuels	Anticipation des besoins matériels et ou humains, connaissance de la réglementation, de la signalétique podotactile ou sonore.
Gestion des « crises »	Connaissance des moyens de gestion des problèmes possibles en privilégiant les environnements adaptés.

TRONC SPECIFIQUE A LA COMMISSION TECHNIQUE :

REALISER

Objectifs	Commentaires
Mettre en œuvre un enseignement adapté	<p>Plonger avec les 3 types de handicap, de la mise à l'eau à la sortie de l'eau.</p> <p>Identifier et maîtriser les moyens de sa propre sécurité (ex: stop chute, si utilisation d'une potence)</p> <p>Pratiquer en sécurité, prendre en compte les adaptations des matériels (systèmes gonflables de sécurité...), dans le respect des normes en vigueur.</p> <p>Avoir une communication adaptée, bienveillante, gérer le déroulement temporel de la séance.</p>
Adapter l'encadrement Assister le PESH pour l'équipement	<p>Mettre en œuvre une organisation matérielle pour les PESH des 3 types de handicap.</p> <p>Prendre en compte la sécurité et veiller à l'intégrité du plongeur.</p> <p>Observer, restituer et proposer des remédiations personnalisées.</p>
Effectuer une simulation personnelle d'une situation de handicap sensoriel	<p>Se limiter aux situations de handicap sensoriel (<i>plongée avec un masque noir, par exemple</i>).</p> <p>Utiliser un masque facial / Savoir ventiler sur le détendeur de secours intégré / savoir réaliser un vidage de masque facial et pouvoir l'appliquer çà un autre plongeur.</p> <p>Effectuer la simulation même en dehors de l'action subaquatique, avant et après l'immersion.</p>
Epreuve de sauvetage d'un PESH « majeur »	<p>Prendre en charge complètement la situation, maintenir un contact permanent.</p> <p>Veiller à l'intégrité du plongeur (simulation sur un formateur).</p>

EVALUER

Objectifs	Commentaires
Communiquer et évaluer	<p>Mettre en œuvre une communication adaptée au handicap, avoir une élocution claire, un débit de paroles limpide et compréhensible.</p> <p>Prendre en compte le besoin d'assistance dans l'élaboration et le suivi du plan personnalisé du plongeur, veiller à la traçabilité des plongées.</p>
Constituer un groupe de travail et un jury	<p>Exploiter les fiches d'auto-évaluation des PESH.</p> <p>Rassembler les intervenants et les PESH.</p>
Valider des qualifications HANDISUB	<p>Réaliser une évaluation finale (ou sommative), sur la base des cursus des PESH 6m, 12m, 20m et 40m</p>

ORGANISER UN STAGE DE FORMATION

Objectifs	Commentaires
Organiser des formations PESH 6m, 12m, 20m, 40m	<p>Concevoir une progression et établir une planification de séance.</p> <p>Se coordonner avec le Directeur de plongée pour prendre en compte des PESH moteur majeur, sensoriels et mentaux.</p> <p>Identifier des types de contact, concevoir des convocations.</p>
Planifier selon les possibilités matérielles.	<p>Trouver les ressources et les équipements adaptés.</p> <p>Envisager les locations de piscine, centre et leurs disponibilités.</p> <p>Anticiper des adaptations éventuelles (météo, motivation, etc.)</p>
Communiquer, promouvoir le HANDISUB	<p>Utiliser les moyens fédéraux.</p> <p>Identifier les médias locaux.</p>

MONITEUR FORMATEUR D'ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP « MFEH1 »

Le stage d'évaluation formative des MFEH1 se déroule pendant une formation EH2, en présence d'un MFEH2. Des séances additionnelles à ce stage peuvent exister.

ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formation et évaluation MFEH1 sont organisées par la CTN ou par les Comités Régionaux et Inter Régionaux, à l'occasion d'un stage EH2.
La formation doit s'effectuer majoritairement en milieu naturel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans au moins.
- Être titulaire de la carte RIFA Plongée.
- Être titulaire du niveau MF1, ou BEES1 ou DE-JEPS au minimum.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.
- Être en possession du EH2 et avoir validé des qualifications de PESH.

FORMATEURS ET JURY

Les Moniteurs Formateurs MFEH1 ou 2 sont les formateurs et les évaluateurs des MFEH1.

Un Délégué de la CTN ou de la CTR - Moniteur Formateur MFEH2 - est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats, la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel est fortement conseillée (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFSA, spécialistes ou médecins de la FFH ...).

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- La qualification de « MFEH1 » est délivrée par la CTR, sous la signature du moniteur MFEH2.
- La CTR enregistre le brevet sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte MFEH1 FFESSM/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les brevets.

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes MFEH1 FFESSM/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET EVALUATION

Le niveau MFEH1 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par la FFESSM, en cohérence avec le Code du Sport. Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

CONTENUS DE FORMATION MFEH1

CONCEVOIR

Objectifs	Commentaires
Définir des objectifs de formation sur la base des contenus EH1 et EH2	<p>Procédures de déclaration, organisation d'une formation EH1 et d'un stage EH2, planification, traçabilité, publicité, faisabilité.</p> <p>Contrôler la planification, la traçabilité.</p> <p>Adapter la démarche pédagogique aux spécificités du public accueilli sur le stage. Identifier des personnes ressource et savoir les solliciter.</p>
Définir une stratégie d'enseignement	<p>Identifier les points clés de l'organisation avant, pendant et après la formation d'enseignants HANDISUB avec des PESH.</p> <p>Adapter la démarche pédagogique aux spécificités du public, s'appuyer sur le plan personnalisé du plongeur.</p> <p>Identifier et structurer les différents éléments constitutifs du contenu à enseigner en fonction de contraintes, EH1 et EH2.</p>
Évaluer	<p>Concevoir les modalités d'évaluation.</p> <p>Planifier, coordonner la mise en œuvre des évaluations.</p>

REALISER

Objectifs	Commentaires
Mettre en œuvre une stratégie de formation sur la base des contenus EH1 et EH2 et utiliser les outils pédagogiques	<p>Aborder les différences entre situation de handicap modéré et majeur pour la plongée.</p> <p>Agir au sein d'un stage de formation EH2 et savoir enseigner les 3 modules. Diriger une formation EH1</p> <p>Anticiper les situations d'apprentissage à risques et mettre en œuvre une organisation matérielle adaptée.</p>
Animer une séance théorique	<p>Déroulé de la séance, maîtrise des outils d'explication, exploitation de documents, maîtrise des supports.</p> <p>Mise en place des modalités d'évaluation (<i>restitution, transposition...</i>).</p>
Enseigner l'organisation des plongées de formation des stages PESH	<p>Mettre en œuvre un enseignement et une animation adaptée aux différents handicaps pour la plongée modéré / majeur et à différentes profondeurs.</p> <p>Maintenir un contact permanent et bienveillant avec ses élèves (enseignants et PESH).</p> <p>Mettre en œuvre des situations et organiser des séances en piscine et en milieu naturel.</p>
Mettre en place des remédiations.	<p>Observer et restituer en vue de l'évaluation, en intégrant des éléments théoriques.</p> <p>Identifier les dysfonctionnements, réajuster les situations d'apprentissage pour assurer leur fonctionnalité en toute sécurité.</p>

EVALUER

Objectifs	Commentaires
Réaliser une évaluation initiale (<i>ou diagnostique</i>), formative et finale (<i>ou sommative</i>)	<p>Organiser les plongées pour observer la pertinence et le bon fonctionnement des situations d'apprentissage proposées, la gestion du temps et de la logistique.</p> <p>Organiser le sauvetage d'un PESH modéré / majeur pour veiller à la sécurité.</p> <p>Evaluer la bonne compréhension des 3 modules théoriques et mettre en œuvre des remédiations.</p>

ORGANISER UN STAGE DE FORMATION

Objectifs	Commentaires
Planifier, définir la logistique matérielle et les moyens humains	<p>Utiliser le cadre réglementaire (<i>Code du sport, référentiels des PESH et des enseignants</i>) pour identifier les contraintes.</p> <p>Etablir une programmation, définir l'ensemble des moyens matériels nécessaires à la pratique, l'accessibilité des salles de cours, du bateau... selon les situations de handicaps modéré/majeur.</p> <p>Identifier des types de contact, le nombre d'enseignants et leur niveau en fonction du nombre de plongeurs à encadrer, des spécificités.</p>
Organiser les plongées	<p>Accueillir les plongeurs (enseignants et PESH modéré/majeur), choisir un site de plongée adapté, composer les palanquées, fixer les paramètres de plongée, présenter le site.</p> <p>Gérer la logistique, sécuriser et surveiller la pratique.</p>
Communiquer, promouvoir le HANDISUB	<p>Utiliser les moyens fédéraux.</p> <p>Identifier les médias locaux.</p>

MONITEUR FORMATEUR D'ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP « MFEH2 »

Le stage d'évaluation formative des MFEH2 se déroule pendant une formation EH2, en présence d'un MFEH2. Des séances additionnelles à ce stage peuvent exister.

ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formation et évaluation MFEH2 sont organisées par la CTN, à l'occasion d'un stage EH2. La formation doit s'effectuer majoritairement en milieu naturel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans au moins.
- Être titulaire de la carte RIFA Plongée.
- Être titulaire du niveau MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS au minimum.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.
- Être en possession du MFEH1 et avoir participé à des formations EH1 et EH2.

FORMATEURS ET JURY

Les Moniteurs Formateurs MFEH1 ou 2 sont les formateurs et les évaluateurs des MFEH2.

Un Délégué de la CTN, - Moniteur Formateur MFEH2 - est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats, la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel est fortement conseillée (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFSA, spécialistes ou médecins de la FFH...).

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- La qualification de « MFEH2 » est délivrée par la CTN, sous la signature du Président de la CTN ou de son représentant.
- La CTN enregistre le brevet sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte MFEH2 FFESSM/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les brevets.

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes MFEH2 FFESSM/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET EVALUATION

Le niveau MFEH2 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par la FFESSM, en cohérence avec le Code du Sport.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

CONTENUS DE FORMATION MFEH2

CONCEVOIR

Objectifs	Commentaires
Définir des objectifs de formation sur la base des contenus des MFEH1 et des MFEH2	<p>Superviser les procédures de déclaration d'un stage EH2 et MFEH1.</p> <p>Diriger un stage EH2 et MFEH1 et organiser un stage MFEH1.</p> <p>Contrôler la planification, la traçabilité.</p> <p>Faire adapter la démarche pédagogique aux spécificités du public accueilli.</p> <p>Veiller à la sollicitation de personnes ressources.</p>
Définir une stratégie d'enseignement des MFEH1 et des MFEH2	<p>Mettre en œuvre l'organisation avant, pendant et après la formation de moniteur formateur.</p> <p>Enseigner la prise en compte des spécificités du public dans la démarche pédagogique.</p> <p>Identifier et structurer les différents éléments constitutifs du contenu à enseigner en fonction de contraintes, de l'EH1 au MFEH1.</p>
Évaluer	<p>Enseigner la conception des modalités d'évaluation.</p> <p>Coordonner la planification des évaluations.</p>

REALISER

Objectifs	Commentaires
Mettre en œuvre une stratégie de formation sur la base des contenus de l'EH2 et du MFEH1 et utiliser les outils pédagogiques	<p>Aborder les différences entre situation de handicap modéré et majeur pour la plongée.</p> <p>Agir au sein d'un stage des formations des enseignants (EH1 et EH2) par des moniteurs formateurs (MFEH1 et MFEH2).</p> <p>Présenter les points à former à des enseignants (EH1 et EH2) par des moniteurs formateurs (MFEH1 et MFEH2).</p> <p>Susciter l'anticipation des situations d'apprentissage à risques et veiller à l'organisation matérielle adaptée.</p>
Enseigner l'organisation des plongées de formation des moniteurs formateurs	<p>Former des MFEH1 aux différents handicaps pour la plongée (modéré/majeur) et aux différentes profondeurs.</p> <p>Superviser les évaluations et proposer des pistes de remédiation en intégrant des éléments théoriques.</p> <p>Veiller à la sécurité de l'activité en contrôlant les situations d'apprentissage pour assurer la progression, donner des informations et des méthodes.</p>

EVALUER

Objectifs	Commentaires
Réaliser une évaluation initiale (ou diagnostique), formative et finale (ou sommative)	<p>Superviser l'organisation des plongées et la formation des enseignants (EH1 et EH2) et des moniteurs formateurs (MFEH1 et MFEH2)</p> <p>Veiller à la bonne compréhension des enseignements et mettre en œuvre des remédiations.</p> <p>Enseigner et contrôler l'organisation du sauvetage d'un PESH modéré / majeur, en sécurité.</p>

ORGANISER UN STAGE DE FORMATION

Objectifs	Commentaires
Planifier, définir et contrôler la logistique matérielle et les moyens humains	<p>Utiliser le cadre réglementaire (Code du sport, référentiels des PESH et des encadrants) pour identifier les contraintes.</p> <p>Etablir et contrôler la programmation, définir l'ensemble des moyens matériels nécessaires à la pratique, l'accessibilité des salles de cours, du bateau...</p>
Superviser l'organisation des plongées	<p>Organiser l'accueil des plongeurs par les enseignants (EH1 et EH2) et les moniteurs formateurs (MFEH1 et MFEH2), s'assurer d'un choix de site de plongée adapté, de la composition des palanquées, de la définition des paramètres de plongée et de la présentation du site.</p> <p>Gérer et contrôler la logistique, sécuriser et surveiller la pratique.</p>
Communiquer, promouvoir le HANDISUB	<p>Utiliser les moyens fédéraux.</p> <p>Identifier les médias locaux.</p>

CONNAISSANCES PERSONNELLES ET MEMOIRE

Connaissances	Commentaires
Accueil, formations, situations de handicap modéré / majeur, matériels et équipements	<p>Cursus de formation des plongeurs et des enseignants HANDISUB(MFT),</p> <p>Réglementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée HANDISUB, à l'accessibilité des lieux de pratique.</p> <p>Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique sportive (CACI).</p> <p>Équipements de Protection Individuelle (EPI) et normes spécifiques.</p>
Mémoire sur un thème lié au handicap	<p>Rédaction d'un mémoire dont le sujet peut être proposé par les formateurs ou par le candidat, avec l'appui d'un tuteur présent au stage.</p> <p>Transmission du mémoire, en format PDF, avant le début du stage.</p> <p>Présentation du mémoire, à l'appui d'un diaporama, au jury, durant le stage.</p>